

A TOUSERVICES

Société à responsabilité limitée au capital de 6 000,00 euros
Siège social : 103 rue de Paris – 91120 PALAISEAU
488 373 929 RCS EVRY

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2023

Le **quinze novembre de l'an deux mille vingt-trois à 09h00**, dans les locaux de la Société PREST'ALLIANCE situés Bâtiment PILAUTHE – 6 Impasse des Tailleurs à 53810 CHANGE

- La société MS MASSY PALAISEAU
Société à responsabilité limitée,
Au capital de 1 000,00 €,
Ayant son siège social 103 rue de Paris - 91120 PALAISEAU
Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de EVRY
Sous le numéro 947 808 887.
Représentée par Madame Valérie BOUVET agissant en qualité de Gérante.

Propriétaire de la totalité des 12 000 parts de 0,50 euros composant le capital social de la société A TOUSERVICES,

Associée unique de ladite société,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Modification de la date de clôture de l'exercice social ;
- Modification corrélative des statuts ;
- Pouvoir en vue d'accomplir les formalités.

Madame Valérie BOUVET et Madame Lisa FOURCADE, cogérantes, sont présentes.

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'associé unique, sur proposition de la gérance et après avoir entendu la lecture de son rapport, décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 31 mars de chaque année.

L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de six (6) mois, qui a commencé à courir 01^{er} novembre 2023 et se terminera le 31 mars 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

En conséquence de la décision précédente, l'associé unique décide de modifier les statuts comme suit :

« ARTICLE 5 - EXERCICE SOCIAL

Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le **01^{er} avril** de chaque année et finit le **31 mars** de l'année suivante.

Par exception, le premier exercice a commencé le jour de l'immatriculation de la société au registre du Commerce et des Sociétés et fût clôturé le 31 décembre 2006 ».

Le reste demeure inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée l'unanimité.

LF UB VB

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 09h30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance, la Gérance et l'associé unique.

La Société MS MASSY PALAISEAU

Représentée par Madame Valérie BOUVET
Associée

A blue ink signature, appearing to be 'V. Bouvet', written in a cursive style.

Madame Valérie BOUVET

Gérante

A blue ink signature, appearing to be 'V. Bouvet', written in a cursive style.

Madame Lisa FOURCADE

Gérante

A blue ink signature, appearing to be 'L. Fourcade', written in a cursive style.